

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

N° de la demande : 2008-0195
Catégorie : B.4.1 (conversion en homologation complète sans consultation)
Produit : IPCO 2,4-D/Mecoprop-p Formule 3 XP (Herbicide de Catégorie Fabrication)
Numéro d'homologation : 27808
Matière active (m.a.) : 2, 4-D [DXB], Mécoprop-p (présent sous forme de sel de diméthylamine) [MEQ]
N° de document de l'ARLA : 1913455

Contexte

Au cours de la réévaluation de la matière active mécoprop (racémique : isomères R/S à 50/50), l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) avait relevé d'importantes données manquantes pour le mécoprop racémique qu'il faudrait prendre en compte pour rendre la base de données de soutien conforme aux normes modernes (document de décision de réévaluation pour le mécoprop, RRD2004-09). À l'époque, au lieu de produire les données requises pour appuyer l'homologation continue, les titulaires de l'homologation du mécoprop racémique de qualité technique avaient décidé d'arrêter de vendre la forme racémique du mécoprop et l'avait remplacée par un isomère spécifique du mécoprop, le mécoprop-p.

But de la demande

La présente demande visait la conversion du concentré pour la fabrication du produit en question en une homologation complète. La présente demande a été évaluée en même temps que les demandes de conversion pour le mécoprop-p Marks, acide de qualité technique (numéro d'homologation 27441), le mécoprop-p Nufarm, acide de qualité technique (numéro d'homologation 27631) et l'herbicide liquide A.H. MARKS MCP-p 600 (numéro d'homologation 28563).

En outre, environ 60 préparations commerciales associées ont été évaluées pour la conversion de l'homologation conditionnelle en homologation complète. La conversion de ces demandes dépendait de la conversion des trois demandes susmentionnées.

Évaluation des propriétés chimiques

Les exigences en matière de caractéristiques chimiques ont été remplies.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise pour la présente demande.

Les risques professionnels et résidentiels résultant de l'utilisation de produits contenant du mécoprop-p ne posent aucune inquiétude compte tenu des nouvelles données d'exposition toxicologique et professionnelle.

Aucune évaluation des résidus dans les aliments n'était requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'était requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'était requise pour la présente demande.

Conclusion

L'ARLA a évalué tous les renseignements disponibles et est en mesure d'étayer la conversion de la préparation commerciale en question en homologation complète.

Références

Aucune.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.